



Primes revues à la hausse pour les particuliers

La Wallonie veut accélérer sa politique de traitement des eaux usées et y met les moyens. Trois budgets conséquents pour mettre en place ou améliorer la qualité des eaux résiduelles ont ainsi été votés dernièrement. Nous nous arrêterons ici sur le système d'épuration individuel, seule solution pour le traitement des eaux dans les zones où il n'y a pas de raccordement possible à l'égouttage collectif. Un tel système coûte cher et, malgré une prime déjà d'application, nombre de propriétaires ne peuvent se le permettre.



Le plan de la Ministre wallonne de l'Environnement est double. D'une part, cibler les zones prioritaires et accélérer leur identification et, d'autre part, faciliter l'installation d'un système d'épuration pour les habitants de ces zones. Il s'agit de zones de préventions des captages, zones en amont de zones de baignade, des masses d'eau de surface rurales en mauvais état ou avec des tronçons NATURA 2000.

Le défi est colossal, selon Jean-Luc Martin, le président du comité de direction de la SPGE, la Société Publique de Gestion de l'Eau qui est à la manœuvre pour ce chantier: «Cartographier ces zones est un travail très lourd, qui demande aussi un

gros travail administratif qui doit ensuite être validé par des arrêtés de gouvernement. Jusqu'à présent, ça ne s'est pas fait très rapidement.»

Dans ces zones approuvées, l'épuration autonome est obligatoire. Pour la rendre effective, la prime régionale a été portée à 6 000€ par installation quel que soit le type de zone prioritaire. Pour les ménages dont le revenu imposable est de moins de 97 700€ par an, la prime pourra être supérieure et atteindre 80% du montant total des travaux. Une surprime de 1 000€ (au lieu de 700€ actuellement) est prévue pour les systèmes d'épuration extensifs (lagunage, moins consommateur d'énergie).

Cette majoration décidée par le gouvernement wallon est plus équitable pour les zones qui ne peuvent être raccordées à l'égouttage collectif, juge la SPGE. Alors qu'elle était «souvent très insuffisante», la nouvelle prime va permettre que le coût à charge du propriétaire pour une station autonome corresponde désormais au coût moyen pour un raccordement aux égouts...

À noter que les primes en dehors des zones prioritaires restent, elles, fixées à 1000€ pour une installation volontaire et 3 500€ pour une installation imposée par la commune.

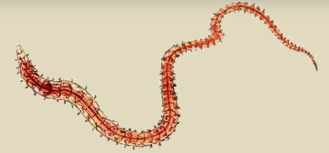
Extrait de l'article d'Alain WOLWERTZ à retrouver en intégralité sur : https://www.lavenir.net/cnt/dmf20201210_01536323/des-budgets-et-des-primas-revues-a-la-hausse-pour-le-traitement-des-eaux-usees



Saviez-vous que ?

Tubifex, vous avez dit tubifex ?

Dans le courrier de la Lesse du mois de décembre 2020, nous vous avons parlé du phénomène d'eutrophisation, qui peut mener à l'asphyxie du milieu et à la mort de ses habitants. Les espèces disparaissent petit à petit, par ordre de résistance, en fonction de l'ampleur de la pollution. Parmi les dernières espèces présentes, on retrouvera les tubifex. Petits vers fins et rougeâtres, appâts bien connus des pêcheurs, les tubifex sont capables de vivre en anaérobie (sans oxygène) durant des mois. Dans les eaux les plus polluées, il n'est pas rare de trouver des colonies de plus d'un million de vers par mètre carré de lit de rivière ! Ceci s'explique par la disparition de ses prédateurs, eux incapables de survivre dans de telles conditions... Les larves de diptères (mouches) peuvent elles aussi survivre dans des eaux pauvres en oxygène grâce à leur tube respiratoire. Par contre, en cas de pollution aux insecticides, alors que les rares macroinvertébrés capables de résister au manque d'oxygène meurent, les tubifex sont capables de survivre ! Aussi ils peuvent former des kystes pour résister à l'assèchement de leur milieu durant plusieurs semaines. Ces tubifex sont ultra-résistants! Mais il est rarement bon signe d'en apercevoir une grande quantité dans un cours d'eau...



Un article de Laura Noël, stagiaire au CR Lesse.

Sources :

- <http://www.aquariophilie.wikibis.com/tubifex.php>
- R.J. Aston, Tubificids and water quality: A review, Environmental Pollution (1970), Volume 5, Issue 1, 1973, [https://doi.org/10.1016/0013-9327\(73\)90050-5](https://doi.org/10.1016/0013-9327(73)90050-5).



Ces taches rouges sont des colonies de tubifex (*Tubifex tubifex*), retrouvées dans un ruisseau pollué de notre sous-bassin.

2020, c'est fini ! Un nombre pour résumer cette année si particulière : **617km**. C'est, à pied, l'inventaire effectué le long des ruisseaux et rivières durant cette période. Distance correspondant à **32%** du linéaire total de cours d'eau de notre sous-bassin.



À vos agendas (sous réserve...)

- **Vendredi 26 février à 13h30** : Conseil d'Administration du CR Lesse
- **25, 26, 27 ET 28 mars 2021** : GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS
- **WE du 13-14 & WE du 20-21 mars** : Journées Wallonnes de l'Eau 2021
- **Mardi 16 mars à 16h00** : Assemblée Générale du CR Lesse



le CR Lesse anime !

Deux écoles du sous-bassin vont élever dans leur classe des œufs de saumons atlantiques afin de les relâcher dans un cours d'eau proche de l'école. Depuis 2015, le projet « saumons en classe » réalisé avec le soutien du Conservatoire du Saumon MOSan-Cosmos s'étale de fin janvier à fin mars. Cette animation qui rencontre un succès grandissant depuis son lancement en 2011 (initié avec des truites fario jusqu'en 2014), verra la participation des classes de 3ème et 4ème primaire de l'école de Arville (Saint Hubert) avec Madame Dorothée et de la 3ème primaire de Madame Stéphanie de l'école du centre (Rochefort). A suivre...



Wallonie



Contrat de rivière Lesse ASBL — N° d'entreprise : 0894.160.351 — N° de compte ING : BE46.3630.1997.6481 — RPM : Dinant
Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

Si vous ne souhaitez plus recevoir le Courrier de la Lesse, signalez-le-nous par mail à info@crlesse.be ou en nous téléphonant au 084/222.665.